

Mémoire



La CSC
vote POUR
la Solidarité





Cinq priorités pour la CSC wallonne

1. Impulser une politique industrielle innovante, performante et créatrice d'emplois durables et de qualité. L'objectif est d'atteindre à nouveau 20% d'emplois industriels à l'horizon 2020. Pour la CSC wallonne, une telle politique industrielle:

- doit être basée sur une évaluation approfondie des pôles de compétitivité qu'elle réorientera au besoin d'après l'évolution du positionnement de la Wallonie dans les chaînes de valeur mondiales;
- doit s'appuyer sur les filières industrielles existantes, en particulier celles qui sont davantage ancrées en Wallonie et porteuses d'emplois wallons;
- doit intégrer davantage les enjeux de la transition vers une économie bas carbone ;
- doit anticiper et accompagner les entreprises et les secteurs en difficulté, en proposant au besoin des solutions de « portage public » en cas de restructurations ou de fermetures d'entreprises.

2. Encourager la valorisation des résultats de la R&D et soutenir le développement industriel innovant par tous les moyens (financiers, juridiques, etc.) à la disposition des autorités publiques. La CSC wallonne préconise:

- de concentrer les moyens disponibles sur la valorisation et l'implémentation des résultats de la R&D en Wallonie;
- d'user de tous les dispositifs légaux et juridiques envisageables pour protéger la propriété des brevets et s'assurer d'une valorisation sur le sol wallon dans le cas de financement public des recherches.

3. Mener une politique énergétique compétitive tant pour l'entreprise que pour le citoyen, alliant respect de l'environnement et équité sociale. Pour la CSC wallonne, il faut en priorité:

- créer un cadre incitatif à l'investissement dans la production d'un mix énergétique à un prix concurrentiel;
- encourager les entreprises dans l'efficacité énergétique et l'efficience matière, etc.;
- lutter contre le dumping social et environnemental et faire de la Wallonie le porte-parole de l'instauration de mécanismes d'ajustement aux frontières de l'Union européenne.

4. Créer de l'emploi de qualité pour tous

Pour la CSC wallonne:

- le CDI et l'emploi statutaire doivent rester la norme et le jeune travailleur doit bénéficier d'un revenu au moins égal au revenu minimum garanti;
- il est indispensable de répondre aux attentes des aînés notamment en matière de formation, de conditions de travail et d'adaptation du temps de travail;
- le service public de l'emploi et de la formation doit être le pivot des politiques d'emploi et de formation en Wallonie par le développement de son rôle d'ensemblier et de catalyseur des divers partenaires autant sectoriels qu'interprofessionnels ainsi que des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, professionnelle et opérateurs de formation.

5. Préserver les moyens budgétaires du secteur non-marchand. Face aux besoins croissants de notre société (petite enfance, personnes âgées, etc.), le développement de services publics et associatifs non-marchands forts est plus que jamais indispensable. Pour la CSC wallonne, il importe:

- de veiller à préserver les moyens budgétaires de ces secteurs indispensables à la cohésion sociale et au bien-être des personnes (AWIPH, petite enfance, MR/MRS, ETA, etc.);
- que l'offre de services dans le secteur non-marchand se développe dans la préoccupation prioritaire du bénéficiaire en garantissant le libre choix de celui-ci, l'égalité d'accès à tous les citoyens et la réponse la plus adaptée à l'évolution des besoins.

**La CSC
vote POUR
la Solidarité**



Mémoire CRW

La CSC wallonne invite le Gouvernement wallon à saisir la réforme de l'Etat comme une opportunité pour redéfinir les contours de ses politiques économique, sociale et énergétique. Assurer un nouvel essor économique et social à la Wallonie exige des mesures énergiques et des réajustements dans les plans Marshall successifs sous l'horizon 2022, afin qu'ils se concrétisent enfin en création d'emplois durables et de qualité.

Pour la CSC, ces mesures passent en priorité par une **nouvelle impulsion donnée à la politique industrielle**, à contrepied du mouvement de désindustrialisation massive constatée au niveau européen. Or, en dépit du recul de son importance relative dans le PIB, l'industrie continue d'exercer un puissant effet d'entraînement sur l'ensemble des activités. Créer un emploi dans l'industrie génère de 1,5 à 2 emplois indirects au travers notamment des services marchands aux entreprises. Ce soutien à l'industrie doit s'accompagner de mesures propres à revivifier l'ensemble du tissu économique wallon avec le souci constant de créer des emplois de qualité sur le sol wallon. D'autres secteurs porteurs d'emplois de qualité doivent également être soutenus. Face aux besoins croissants de notre société (petite enfance, personnes âgées, etc.), le développement de **services publics et associatifs non-marchands forts** est plus que jamais indispensable. En plus d'assurer un service universel de qualité et de contribuer à la réduction des inégalités dans la société, ces services non marchands demeurent des acteurs économiques importants, pourvoyeurs d'emplois de qualité et de services accessibles. Quant aux services publics, ils constituent à eux seuls 27% de l'emploi wallon. Pour la CSC, le *développement de services publics de qualité* reste une priorité absolue de l'essor économique et social de la Région.

La CSC wallonne prône un **emploi de qualité** pour tous. A ce titre, l'intérim, le sous-statut ou l'emploi précaire ne peuvent en aucun cas être un passage obligé pour un travailleur en début de carrière: le CDI et l'emploi statutaire restent la norme et le jeune travailleur doit bénéficier d'un revenu au moins égal au revenu mi-

nimum garanti. En outre, il est indispensable de répondre aux attentes des aînés notamment en matière de formation, de conditions de travail et d'adaptation du temps de travail. Le transfert des compétences « emploi » constitue à cet égard une occasion de redéfinir les priorités au sein de la politique d'emploi en tenant davantage compte des caractéristiques du marché de l'emploi wallon. Ce choix est d'autant plus crucial que, comme chacun sait, seuls 90% des moyens seront transférés. C'est dans ce contexte que la CSC rappelle l'importance d'un service public fort. Pour la CSC wallonne, le service public de l'emploi et de la formation doit être le pivot des politiques d'emploi et de la formation en Wallonie par le développement de son rôle d'ensemblier et de catalyseur des divers partenaires autant sectoriels qu'interprofessionnels ainsi que des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, professionnelle et opérateurs de formation.

Notre mode de développement économique mène à des impasses sociales, environnementales et économiques. Un **nouveau modèle de prospérité** doit être construit; les solutions aux multiples crises que nous connaissons ne sont pas antagonistes, mais au contraire complémentaires. A cet égard, plusieurs évolutions rapides sont indispensables. En particulier, d'autres indicateurs que le seul PIB, liés au bien-être, à l'environnement, à la justice et à l'égalité, doivent impérativement et à court terme être adoptés, de manière à orienter toutes les prises de décisions politiques et économiques. De même, la Région doit pousser le gouvernement fédéral à définir une fiscalité combinant les exigences de justice sociale et de protection de l'environnement, et utiliser les leviers de son autonomie en la matière.

Enfin, la CSC wallonne rappelle l'importance de la **concertation sociale** qui doit demeurer le fondement et le modèle de notre vie sociale et économique au niveau régional et local. Le transfert des compétences sera l'occasion de renforcer les dimensions de négociation, de discussion et de concertation au niveau régional dans un contexte où les arbitrages sociaux et politiques seront plus que jamais cruciaux.



I. Politiques économiques

Pour la CSC wallonne, un projet de développement économique ambitieux pour la Wallonie passe en priorité par un renouvellement de sa politique industrielle, à contre-pied du mouvement de désindustrialisation généralisé que connaît l'industrie européenne depuis plusieurs décennies. La politique industrielle constitue un levier susceptible de revivifier l'ensemble de l'économie wallonne, de le repositionner à l'international et in fine de créer des emplois de qualité.



La CSC wallonne dégage **9 priorités** pour la politique économique:

1. Valoriser et implémenter les résultats de la R&D en Wallonie

La **faible valorisation** des résultats de la recherche sous forme d'activités génératrices de valeur ajoutée et d'emplois constitue une des lacunes majeures du système d'innovation wallon.

C'est pourquoi la CSC wallonne

- réclame une **évaluation approfondie** des raisons pour lesquelles les programmes mobilisateurs, les pôles de compétitivité, les valorisateurs (MIRVAL) etc. ne produisent pas les effets escomptés en termes de valeur ajoutée et d'emplois créés en Wallonie;
- appelle également à **une plus grande maîtrise de ce qui est financé publiquement**, et suggère que les aides à l'innovation soient davantage connectées aux outils relevant de la politique économique (aides à l'investissement, à l'emploi, à la consultance, outils financiers);
- estime qu'il importe de **protéger juridiquement les résultats de la recherche** menée en Wallonie. La CSC wallonne suggère que la Région wallonne examine s'il n'est pas possible pour elle de détenir certains brevets, en lieu et place des universités, des entreprises et/ou centres de recherche qui les ont menés avec des fonds régionaux.

2. Former davantage de jeunes aux métiers scientifiques et techniques, investir dans la formation continue des travailleurs

Le **pilier «ressources humaines»** et la qualité de sa main d'œuvre constituent depuis toujours un des points forts de la Wallonie. Cet atout ne peut se maintenir qu'au prix d'un investissement soutenu des pouvoirs publics et des entreprises dans la formation initiale et continue. Or, depuis plusieurs années, le faible nombre des diplômés en sciences et sciences appliquées (12% contre 22% dans l'UE-27) est devenue une des principales lacunes du système d'innovation wallon. Autre point noir: la formation continue pour laquelle la Wallonie obtient un des scores les plus bas en Europe (moins de 5 % de la population âgée de 25 à 64 ans).

Forte de ces constats, la CSC wallonne:

- attend du Gouvernement wallon une **analyse approfondie des parcours d'insertion des jeunes** dans les filières et métiers scientifiques et techniques;
- préconise, pour accroître **l'attractivité des études et métiers scientifiques et techniques**, préconise une **stratégie intégrée** jouant de manière cohérente sur les leviers que sont : i) la formation des enseignants, ii) une pédagogie des sciences davantage orientée vers l'expérimentation dans le secondaire, iii) la valorisation de l'image des études et métiers scientifiques déconstruisant l'image négative de l'industrie, ainsi que iv) des actions ciblées visant à rendre les filières scientifiques plus attractives pour les jeunes filles;
- rappelle enfin l'importance de la **formation continue**.

3. Des outils financiers et économiques cohérents au service d'un financement « structurant » et conditionné

En tant que partenaire et acteur à part entière de la politique industrielle en Wallonie, la CSC:

- plaide pour un **renforcement de la cohérence des outils financiers et économiques** tels que la SRIW, la SOWALFIN, la SOGEPa, les INVESTS, la SOWEC-SOM, etc. sous une plateforme commune. La vocation première de ces outils est d'intervenir de manière «structurante», afin d'aider l'économie wallonne à créer davantage de valeur ajoutée et surtout d'emplois de qualité;
- appuie par ailleurs la **création d'une «Conférence permanente du développement économique et social»** qui réunirait, à côté des outils financiers wallons, d'autres organismes tels que le FOREM, l'AWEX, l'OFI, l'IFAPME, l'Administration wallonne (aides à l'expansion, à la recherche, à l'innovation...), les Intercommunales de développement, afin de dégager davantage de cohérence dans les politiques jouant un rôle déterminant dans l'expansion de la Région;



- défend enfin l'idée d'une **conditionnalité** des primes, subsides, avances, etc. consentis par ces outils publics, sans exclure un remboursement des primes perçues au cas où les conditions ne seraient plus remplies (comme en cas de délocalisation, par exemple).

4. Aider la Wallonie à mieux se positionner dans les chaînes de valeur mondiales

La récente étude d'IDEA Consult sur le positionnement de la Wallonie dans les chaînes de valeur mondiales, met en évidence une vulnérabilité accrue de la Wallonie, en raison de sa forte exposition internationale, ainsi que le faible «retour» en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois des secteurs les plus exposés à la concurrence internationale. Elle confirme également la trop grande spécialisation de l'économie wallonne dans des consommations intermédiaires, alors que l'essentiel de la valeur ajoutée se conquiert **en aval** de la chaîne de valeur.

C'est pourquoi, la CSC wallonne:

- encourage le Gouvernement wallon à **s'approprier la méthodologie** développée par IDEA Consult et à analyser en profondeur différentes «filières» ou chaînes de valeur au travers d'études de cas spécifiques;
- invite le Gouvernement wallon à retirer de suite les bénéfiques des conclusions de l'étude initiale **en soutenant des secteurs identifiés comme ancrés en Wallonie** car porteurs de valeur ajoutée (directe et indirecte) et d'emplois wallons;
- souligne que l'étude confirme par ailleurs la nécessité d'**encourager un repositionnement en aval de la chaînes de valeur**, davantage en prise avec les besoins des clients et consommateurs.

5. Privilégier les secteurs ancrés en Wallonie et porteurs d'emplois

La CSC wallonne:

- attire l'attention du Gouvernement wallon **sur certaines chaînes de valeur abritées par des secteurs jusqu'ici négligés**, soit parce qu'elles produisent beaucoup de valeur ajoutée «indirecte» liée à leur fort ancrage local et à leurs liens étroits avec des services locaux; soit, parce qu'au travers des services «locaux», elles génèrent beaucoup d'emplois qu'ils soient hautement qualifiés ou non;
- invite également le Gouvernement wallon à **ne pas négliger les secteurs historiques** (sidérurgie, pierre, verre, métallurgie, textile) dont certains demeurent porteurs d'emplois en Wallonie et/ou peuvent progressivement être repositionnés aux sein des chaînes de valeur sur des segments plus porteurs;
- rappelle que les **marchés publics** offrent un outil utile pour favoriser l'ancrage régional des activités industrielles wallonnes sans violer les règles européennes (Par exemple : pierres bleues, normes CO₂).

6. Un «portage» public temporaire en cas de restructurations ou de fermetures d'entreprises

Une réflexion devrait pouvoir être menée en Wallonie pour examiner l'éventualité de mettre en place des «portages» temporaires d'entreprises ou de départements d'entreprises en difficulté afin d'en assurer la viabilité et de trouver, le cas échéant, un partenaire/repreneur industriel.

Ce type de mission devrait idéalement être réalisé au sein de la SOGEP, dans un département spécifique assorti des moyens financiers/humains adéquats.

7. Evaluer les pôles de compétitivité et les réorienter au besoin

Selon la CSC wallonne, la politique des pôles de compétitivité doit être interrogée sur quatre fronts:

1. Le **choix des pôles** mérite d'être réinterrogé à la lumière des premiers enseignements de l'étude portant sur les chaînes de valeur mondiales. Les secteurs «champions» en terme de valeur ajoutée, capables d'atteindre une taille critique suffisante au niveau européen et international ne sont pas toujours les plus porteurs pour l'économie wallonne, en raison notamment d'une très forte spécialisation verticale qui implique le recours à des intrants importés. Le soutien à des «secteurs d'avenir» de MHT doit être équilibré avec la prise en compte de l'apport à l'économie wallonne, via notamment les services locaux. La valeur ajoutée indirecte générée par ces secteurs, leur ancrage au sein des chaînes de valeur usant de nombreux services et intrants locaux et leur impact sur l'emploi sont des éléments déterminants à prendre en compte lors de la création éventuelle de nouveaux pôles de compétitivité;
2. Une critique récurrente concerne le **manque de valorisation des résultats** des recherches engagées au sein des pôles de compétitivité. A cet égard, les chiffres sont sans appel : 87% des budgets consacrés à la R&D, 11% à la formation et seulement 2% à l'investissement (!). Une telle configuration pouvait, à la limite, se justifier lors du démarrage du premier Plan Marshall en 2005. Au bout de huit ans, la CSC wallonne estime qu'il est temps de réclamer un geste fort de recentrage des pôles de compétitivité sur la transposition industrielle et commerciale des résultats de la recherche sur le sol wallon;
3. La conséquence en est le **peu d'emplois créés par les pôles de compétitivité** à ce jour. Il importe donc de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer ce dispositif pour qu'il soit davantage porteur de développement d'activités économiques et d'emplois en Wallonie;



4. Outre l'étude d'impact socio-économique, la CSC incite le Gouvernement wallon à procéder à une **évaluation des procédures et du fonctionnement** des pôles de compétitivité : jury international, critères d'octroi, suivi des résultats, etc. La CSC réitère sa demande d'être partie prenante des différents comités de pilotage des six pôles de compétitivité.

8. Saisir la transition vers une économie bas-carbone comme une opportunité

Des besoins énergétiques plus importants que ceux observés pour les pays voisins rendent l'économie wallonne particulièrement fragile face à la volatilité des prix énergétiques. Dans un contexte caractérisé par **l'incertitude quant à l'avenir énergétique de la Wallonie**, la CSC wallonne invite à s'interroger sur les enjeux suivants :

- une réflexion sur les perspectives et opportunités de développement industriel en lien avec la transition de la Wallonie vers une économie bas carbone et peu consommatrice en matières premières devrait être menée, en vue notamment d'**orienter de manière cohérente l'action des pouvoirs publics** dans ce domaine et des outils qui sont à sa disposition (SRIW, SOGEPA, Investis, SOWECSOM, instruments fiscaux, subventions,...);
- une **nomenclature des emplois susceptibles de devoir s'adapter à la transition de la Wallonie** vers une économie bas carbone et l'élaboration d'outils statistiques permettant le suivi de l'évolution du marché de l'emploi dans ce domaine devraient être réalisées;
- dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, les **efforts de R&D** doivent aussi porter sur les **technologies liées aux énergies renouvelables** dans une optique de développement de **filières intégrées** au niveau régional, sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des processus industriels et sur le développement d'éco-technologies innovantes permettant à la Wallonie de se positionner comme leader au niveau de niches industrielles à haute valeur ajoutée.

La CSC souhaite également être étroitement associée au processus d'**évaluation** de la seconde génération des **accords de branche** pour 2012-2020.

Enfin, pour la CSC wallonne, cette « transition durable » doit aller de pair avec des **emplois durables**. La politique industrielle doit s'inscrire concrètement dans la perspective d'une transition vers une économie bas-carbone et peu consommatrice en matières premières en maximisant les potentialités de développement de l'emploi et sa protection dans les secteurs soumis à concurrence internationale. En particulier, le secteur de l'énergie et les entreprises intensives en énergie qui doivent pouvoir continuer leurs activités de manière viable dans notre pays. Dans cette optique, la CSC wallonne incite la Région wallonne à étudier la faisabilité d'introduire

un mécanisme d'ajustement aux frontières permettant de taxer les produits provenant de pays n'ayant pas les mêmes contraintes environnementales.

9. Appropriation des nouvelles technologies

Les TIC sont encore insuffisamment développées en Wallonie, tant sur le plan de l'offre que sur le plan de l'utilisation. Ces nouvelles technologies pourraient pourtant contribuer à dégager des solutions face aux grands défis auxquels la société est confrontée, tels le changement climatique, les problèmes énergétiques, la raréfaction des ressources, le vieillissement de la population et l'intégration sociale. Les TIC représentent donc une réelle opportunité qu'il faut encourager. Elles pourraient aussi avoir une influence sur le **modèle social qui prévaut en Wallonie**.

C'est pourquoi, la CSC wallonne demande :

- à **être davantage consultée** sur ces enjeux sociaux;
- de faire, dans une première étape, une **analyse approfondie** des causes des carences constatées, car les solutions proposées par le Plan Master TIC proposé par le Gouvernement wallon semblent déconnectées de la réalité concrète des citoyens.

Les questions que pose le développement de ces nouvelles technologies montrent clairement que le déploiement des TIC doit aller de pair avec un **processus de régulation** qui permette de contrer leurs effets pervers et de faire de ces outils un véritable vecteur de progrès social et économique.





II. Les politiques de l'emploi

Concernant les politiques de l'emploi, la CSC wallonne dégage **8 priorités**:

1. Créer de l'emploi de qualité

Pour la CSC, cela veut dire:

- la création effective d'emplois en vue d'un emploi pour tous dans une société de plein emploi;
- un emploi à temps plein, stable, à durée indéterminée dans les liens d'un contrat de travail. Dans ce contexte, les formes de stages - formation doivent être encadrées, réglementées, mais également limitées dans le temps;
- un emploi sans discrimination, que ce soit au niveau du genre, de l'âge, de l'origine ethnique ou encore de l'écart existant entre les exigences des offres d'emplois et les compétences réellement nécessaires pour remplir correctement une fonction;
- un emploi qui garantit la sécurité et la santé des travailleurs.

2. L'emploi des jeunes

La CSC revendique un accès à l'emploi pour les jeunes et les inexpérimentés, de manière à leur donner l'opportunité d'acquérir de l'expérience et une sécurité de l'emploi. De plus, outre un indispensable travail d'évaluation et d'harmonisation des plans d'embauche (cfr. infra), des pistes nouvelles méritent d'être explorées pour endiguer le chômage des jeunes:

- le conditionnement des aides à l'embauche à la signature d'un CDI pour le jeune, dans le cadre d'un plan de formation contraignant;
- le tutorat intergénérationnel (sur base des plans tandem dans le non-marchand): à travers l'investissement dans des formations continuées, un volume d'emploi stable va être «libéré», permettant l'embauche d'un jeune. Celui-ci bénéficiera d'un accompagnement spécifique par un travailleur formé au tutorat. Une partie du temps de travail du tuteur sera donc dédié à l'accompagnement du jeune. On peut prévoir également d'autres incitants (financiers, congés ...).

La revalorisation de l'enseignement et de la formation en alternance: en assurant une meilleure couverture sociale du statut de l'apprenant, le futur contrat harmonisé doit être l'occasion de revaloriser cette filière, et d'en finir avec son image de filière de relégation. Cela passe aussi par une amélioration du tutorat en entreprise et par la valorisation des compétences acquises sur le terrain.

3. Pérenniser et développer l'emploi existant

L'emploi industriel et celui des services doivent être protégés et développés:

- au travers d'une politique volontariste en termes de recherche et de développement dont les retombées profitent à la création effective d'emplois supplémentaires et à l'économie de notre région et de notre pays;
- **en luttant efficacement, à tous les niveaux - régional, belge et européen - contre le dumping social, fiscal et environnemental ;**
- en prévoyant, dans le respect des règles internationales, le principe de clauses sociales dans les appels d'offre pour les travaux publics : les matériaux, la production et la main d'œuvre de proximité doivent être privilégiés;
- en développant une réelle politique permettant d'anticiper les restructurations et développant des passerelles pour les travailleurs vers un nouvel emploi. En période de basse conjoncture, formons les travailleurs plutôt que de les licencier;
- au travers d'une politique volontariste de formation pour consolider le savoir-faire wallon. Puisqu'il en assumera la compétence, le Gouvernement wallon doit préserver les moyens du Congé Education Payé.

L'emploi public et non marchand doit être protégé et développé:

- parce qu'il apporte une plus-value sociale évidente pour l'ensemble des citoyens;
- parce qu'il est producteur de richesse et constitue un élément essentiel de la croissance économique;
- parce que les services publics et au public constituent un gisement potentiel très important d'emplois à créer. Par exemple, de nombreux besoins de proximité restent à rencontrer.

4. Réguler et contrôler les aides à l'emploi

Dans le cadre de ses nouvelles compétences en matière d'emploi, la Région wallonne doit remettre à plat l'ensemble des dispositifs d'aide à la création d'emplois. Tous les dispositifs devront faire l'objet d'une évaluation objective, concrète, publique et qualitative afin d'évaluer les effets réels sur l'emploi (à l'instar du maribel social dans le non-marchand qui garantit une transparence de l'utilisation des aides dans la qualité et la quantité des emplois créés).

Dans une optique d'évaluation contraignante, et pour éviter les effets d'aubaine, la CSC exige que les aides à l'emploi soient conditionnées au maintien de l'emploi, ainsi qu'à de réelles créations d'emplois en nombre et en qualité, mais aussi que les entreprises éligibles à ces aides respectent les dispositions légales, sociales, fiscales et environnementales et soient limitées à un cumul plafonné de toutes les aides octroyées. Les aides doivent pouvoir être récupérées si ces obligations ne sont pas respectées.



5. Transformer les ALE en emplois de proximité

La CSC exige du gouvernement la mise en place d'un chantier rassemblant les acteurs concernés par la création d'emplois de proximité. Ces emplois utiles à la société et répondant à des besoins individuels et collectifs doivent être développés en lien avec les structures ALE. Ils seront conçus comme un moyen de renforcement de la cohésion sociale et grâce au soutien des politiques, notamment via les aides à l'emploi. Ces emplois de proximité permettront de donner un sens au parcours des demandeurs d'emploi dits peu « qualifiés ».

6. Créer de l'emploi via la réduction collective du temps de travail

La CSC wallonne revendique, dans le cadre de la régionalisation des politiques d'emploi, la mise en place d'un fond de financement d'expériences pilotes sur la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire adaptée aux réalités des entreprises (taille de l'entreprise, réalité de terrain...). Ces expériences pilotes doivent alimenter, pour 2015, un projet régional composé de formules multiples de réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire et sans perte de salaire et en maintenant les mêmes droits à la sécurité sociale (en particulier pour la pension).

7. Accompagnement et contrôle des demandeurs d'emplois

La CSC exige, comme le prévoit l'A.R. de 1969, que toutes les offres d'emploi transitent par le service public régional de l'Emploi afin de visibiliser au mieux la totalité du marché du travail et de jouer un rôle de mise en adéquation des offres et de la demande.

Concernant les métiers en pénurie qui ont fait l'objet d'une objectivation, la CSC préconise la formation alternée pour adultes avec une perspective d'embauche justifiée par la pénurie elle-même.

En matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi, la CSC wallonne exige que des moyens suffisants soient prévus pour permettre un accompagnement de qualité pour tous les demandeurs d'emplois.

Dans la même lignée, elle souhaite que les opérateurs publics d'insertion et formation et du secteur non-marchand puissent bénéficier d'un financement structurel stable afin de répondre à tous les besoins des demandeurs d'emploi. Dans ce cadre, la CSC exige que l'enveloppe budgétaire des financements des EFT-OISP, Mires, Régies de quartier et opérateurs d'enseignement bénéficient en priorité des financements publics structurels.

L'accompagnement doit faire du demandeur d'emploi l'acteur principal de sa réinsertion. L'accompagnement

ne doit pas servir de machine à sanctionner. Pour la CSC Wallonne, la sanction ne peut être envisageable qu'en cas de refus d'un emploi convenable, d'une formation convenable ou d'un accompagnement convenable.

8. Remettre en question les mesures de dégressivité accrue et de limitation des allocations d'insertion dans le temps

La CSC rappelle son opposition aux mesures de dégressivité. Elle revendique l'établissement d'un monitoring sur les mesures gouvernementales et notamment celles qui portent sur la dégressivité accrue, la limitation des allocations d'insertion dans le temps, l'élargissement et le durcissement de la disponibilité. Il s'agira de mesurer l'impact de ces mesures avec la participation des publics concernés, leur parcours par rapport à l'emploi, leurs conditions de vie, celles de leur famille, en portant une attention particulière aux conséquences pour les enfants.

La CSC veut que les constats soient posés objectivement et de manière visible à partir du monitoring «dégressivité accrue» et «durcissement dispo» d'une part et d'autre part de l'objectif attribué à ces mesures par le gouvernement, «réformer le régime de chômage pour augmenter la participation au marché du travail».

En attendant, la CSC revendique la non-application de la limitation des allocations d'insertion dans le temps et de la dégressivité accrue pour les demandeurs d'emploi qui ont fait l'objet d'une évaluation positive dans le cadre de leur plan d'activation.

En parallèle, comme membre de la «plate-forme crédit» dont elle soutient les recommandations, la CSC remarque un nombre grandissant de personnes surendettées structurellement, c'est-à-dire en raison d'un revenu trop faible. A ce titre, les mesures de dégressivité des allocations de chômage ne vont pas dans le bon sens.

Le crédit ne peut pas compenser la perte de revenu: le combat de la CSC pour un revenu qui permette de vivre dignement est terriblement d'actualité au regard des chiffres du surendettement : un tiers des personnes qui font appel au règlement collectif de dettes n'ont pas de dettes de crédit et disposent donc d'un revenu structurellement trop faible pour faire face aux dépenses de vie courante.





III. La transition énergétique, un enjeu central

Bien entendu, la CSC wallonne ne limite pas ses préoccupations environnementales aux questions énergétiques et climatiques. Elle appelle d'ailleurs à une répliation du modèle de l'alliance emploi-environnement à d'autres secteurs et thématiques que la construction et la rénovation du bâti. Elle insiste cependant sur l'enjeu essentiel que constitue une transition énergétique volontariste, dans le souci de la justice sociale et la prise en compte du contexte international pour les secteurs vulnérables.

La gestion de la demande est l'élément central d'une politique énergétique cohérente, et la marge de manœuvre dans les secteurs «non ETS» est très considérable. Le bâti tertiaire et résidentiel possède à cet égard un rôle primordial, et les progrès sont largement insuffisants. Une baisse drastique de la consommation y est impérative, tant dans l'optique d'une diminution structurelle de la dépendance énergétique que dans le cadre de la participation régionale aux baisses d'émissions de gaz à effet de serre. Les mesures prises en faveur des ménages dans le cadre de l'alliance emploi-environnement (AEE) doivent être intensifiées et l'efficacité du mécanisme améliorée, en particulier de manière à ce que soit définie comme objectif et garantie la juste répartition des moyens publics libérés. Historiquement, les mécanismes d'aide à la rénovation énergétique ont en effet en bonne partie exclu les ménages à bas et moyens revenus, et les correctifs apportés par l'AEE s'avèrent insuffisants pour combler ce déséquilibre. Par ailleurs, l'activité générée dans le secteur de la construction a été loin de garantir jusqu'ici la création d'emplois de qualité. La fraude et l'exploitation des travailleurs, facilitées entre autres par la sous-traitance en cascade et le recours aux faux indépendants, est courante et doit d'urgence être mieux combattue.

Dans le secteur électrique, des infrastructures vieillissantes et de moins en moins adaptées vont nécessiter un renouvellement massif, qui aura un coût significatif, quelles que soient les options retenues. La CSC wallonne soutient la transition vers une production plus décentralisée et maximisant le développement des énergies renouvelables, durables et variées. Pour assurer la visibilité nécessaire aux investissements, une trajectoire doit être établie. Cette transition se fera, à moyen/long terme, au bénéfice de tous, mais il est bien sur indispensable d'opter dès aujourd'hui pour les mécanismes de soutien les plus efficaces, en évitant tout surcoût inutile. De même, une telle évolution ne peut se faire sans une répartition des coûts tenant compte des capacités et spécificités de chaque acteur. La tarification progressive de l'électricité, bien appliquée,

participera à atteindre ce but pour le secteur résidentiel. (Voir par ailleurs pour les spécificités de l'industrie électro-intensive).

Politiques de mobilité : mettre fin à une tendance désastreuse.

Les émissions de gaz à effet de serre du transport ont augmenté de 34% (!) entre 1990 et 2011 en Wallonie, une évolution qui rend à elle seule impossible un succès de la politique climatique régionale. Un plan régional intégré de mobilité durable, assorti d'engagements chiffrés et respectés, en cohérence avec les autres plans, programmes et engagements de la Wallonie, est urgentement nécessaire. Il doit permettre une hausse significative de la part modale des transports en commun et de la mobilité douce, qui aboutisse à une offre réellement alternative aux moyens individuels de transport et attractive. L'implication active et la coordination de tous les acteurs est à cet égard indispensable. Ceci d'autant plus que le coût, la distance, la durée du trajet, le stress, l'existence ou non d'une desserte adéquate en transports en commun, l'obligation de disposer de son propre véhicule, sont autant de facteurs susceptibles de provoquer des inégalités d'accès à l'emploi, mais aussi sociales et culturelles.

Aucune politique de mobilité cohérente et à long terme ne pourra voir le jour sans une pression à la baisse sur la demande en déplacements. Une vision de l'aménagement du territoire ambitieuse et cohérente en la matière est à cet égard essentielle.

En outre, la CSC wallonne revendique:

- **une obligation de plans de transports pour les entreprises en Wallonie**, avec une attention particulière pour les zones d'activité et prévoyant la collaboration effective des organes de concertation dans l'entreprise;
- **le développement des TEC**, en rupture avec les tendances récentes, et leur défense en tant qu'outil de service public performant, au service de la population;
- **la préservation et le développement du transport de passagers et de marchandises par le rail**. La gestion du transport des passagers doit être clairement motivée par la recherche de qualité, de ponctualité, d'attractivité de la desserte et non par des projets de prestige. De la même manière, l'organisation efficace de l'intermodalité et l'amélioration de l'attractivité du fret ferroviaire et fluvial sont des priorités flagrantes pour la qualité de vie en Wallonie et l'attractivité économique du territoire. Le manque de vision de la Wallonie en ces matières, malgré un large consensus sociétal et des outils pertinents d'aide à la décision (cfr en particulier le projet de plan de desserte), est inacceptable.



Mémoire

